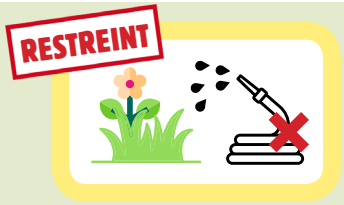
PRÉFET DE LA CÔTE-D'OR
Liberté Égalité Fraternité

Sécheresse
Mesures de restrictions à respecter dans le département de la Côte-d'Or

Adoptons les gestes éco-citoyens

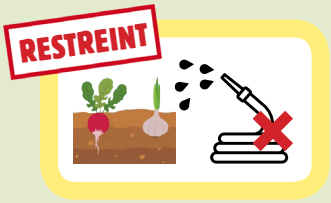
Usages domestiques quelle que soit la ressource : eau potable, puits ou forage, source privée. L'arrosage et l'irrigation ne sont pas concernés par ces mesures si l'eau utilisée provient de réserves d'eau de pluie captée sur des toitures et plate-formes imperméables.

- NIVEAU 2 - ALERTE -



Interdit entre 11h et 18h d'arroser les pelouses, massifs fleuris et plantes en pot

sauf pour les plantes en pot si utilisation du goutte à goutte, sans contrainte horaire

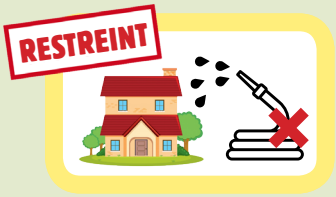


Interdit entre 11h et 18h d'arroser les jardins potagers



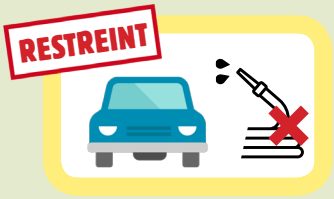
Interdit d'arroser les espaces verts

Seuls les arbres et arbustes plantés en pleine terre depuis moins de 3 ans peuvent être arrosés entre 18h et 11h



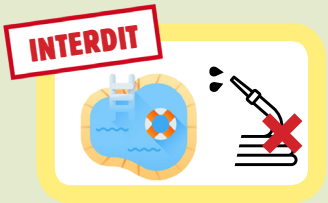
Interdit de nettoyer les façades, toitures, trottoirs et autres surfaces imperméabilisées

sauf si réalisé par une collectivité ou une entreprise de nettoyage professionnel avec du matériel haute pression



Interdit de laver les véhicules

hors stations de lavage professionnelles munies de matériel haute pression



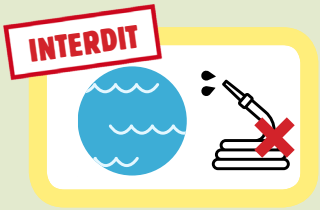
Interdit de remplir les piscines non collectives de plus de 1 m³

sauf remise à niveau et sauf première mise en eau après accord du gestionnaire du réseau AEP si le chantier a débuté avant les premières restrictions



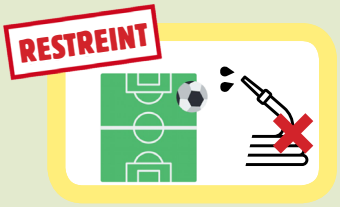
Interdit d'alimenter les fontaines

publiques et privées en circuit ouvert



Interdit de remplir les plans d'eau, de vidanger les plans d'eau

sauf pour les usages nécessaires à une activité commerciale régulièrement inscrite au registre du commerce ou disposant d'un agrément de pisciculture sous autorisation du service police de l'eau concerné



Interdit entre 11h et 18h d'arroser les surfaces accueillant manifestations temporaires sportives et culturelles

Les **collectivités**, les **agriculteurs**, les **industriels**, les **golfs** sont également concernés par des restrictions d'usage de l'eau via des dispositions spécifiques.

Retrouvez l'ensemble des mesures prises sur le site internet des services de l'État en Côte-d'Or

Rubriques Politiques publiques > Environnement > Eau > Gestion de la ressource en eau > Gestion de l'étiage > Episodes de sécheresse

Prefet21.BFC www.cote-dor.gouv.fr @Prefet21_BFC

VIGIEAU - Site d'information sécheresse du Gouvernement

https://vigieau.gouv.fr/